Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213502362-20261119-SG2026_736-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON

Séance du 19 novembre 2026 - Délibération n° 2026-084

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 19 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 13 novembre 2026, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil		Membres présents
En exercice	29	Monsieur Pascal Duchêne, Madame Karen Lanson, Monsieur Benoit Quélard, Mesdames Géraldine Denigot et Anne-Cécile Hurtel, Monsieur Jean-Marie Pichon, Madame Maria Torlay, Monsieur Jean-Luc Guillaume, Madame Fabienne Verpillot, Messieurs Mickaël Jouan et Stéphane Lefebvre, Mesdames Adélaïde Montagut et Béatrice Chatelier, Monsieur Tahir Thiam, Madame Bouchra Oubrouk, Mesdames Marion Paupette et Sabine Rullier de Baynast, Monsieur Valentin Perré, Mesdames Vildan Bilgic et Martine Évain, Monsieur Loïc L'Haridon, Mesdames Stéphanie Brault-Pitaud et Léa Terraube, Messieurs Gaëtan Hairault et Mathurin Lenoir, Madame Aurélie Lebreton, Monsieur Christian Buch.
Présents	27	
Votants	/	
Vote		Absents excusés ayant donné mandat de vote
Pour	/	Monsieur Jacques Carpentier, pouvoir donné à Madame Géraldine Denigot. Monsieur Taner Basol, pouvoir donné à Monsieur Tahir Thiam.
Contre	/	Absent excusé n'ayant pas donné mandat de vote
Abstention	/	/
		Secrétaire de séance : Madame Sabine Rullier de Baynast.

Rapport de Pascal Duchêne, Maire.

Par courrier du 26 octobre 2026, Monsieur Marc Droguet, Adjoint au Maire, a informé Madame la Préfète d'Ille-et-Vilaine de sa décision de démissionner de ses fonctions d'adjoint et de conseiller municipal de la Ville de Redon. Par courrier du 2 novembre 2026, Madame la Préfète a accepté cette démission, décision qui a été notifiée à l'intéressé le 6 novembre 2026, date à laquelle sa démission est devenue effective.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213502362-20261119-SG2026_736-DE

L'article L. 270 du Code Électoral stipule que "le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit […]".

Par conséquent, Monsieur Christian Buch, candidat suivant sur la liste "Redon Ensemble", devient conseiller municipal et est installé officiellement dans ses fonctions.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon

La Secrétaire de séance,
Sabine Rullier de Baynast
Conseillère municipale déléguée

Mis en ligne le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution ou sur la plateforme dématérialisée Télérecours Citoyens www.telerecours.fr